



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

Mme / M. : Grangier François

Objet : Postulat Velopass-Publicbike-VLS

Développement écrit (ou annexe jointe)

voir ci-joint

.....
.....
.....
.....


Signature

Cosignataires

Nom Brouckard Prénom Mme. Hélène Signature H. Brouckard / H.

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

Nom Prénom Signature

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le 11.11.2016

N° d'ordre : 010

Dicastère :

Transmis le* :

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal

François Grangier
Groupe PLR-PVL

Marie-Hélène Brouchoud
Groupe PDC

Villars, le 7 novembre 2016

Postulat Velopass-Publicbike-VLS

Requête

Les auteurs demandent au Conseil communal d'établir un rapport sur les coûts effectifs de toute sorte, qui ont été engagés et imputés à notre Commune depuis le début du projet jusqu'à sa démolition (par exemple pour les études, les frais financiers d'intérêts et d'amortissement, les coûts d'imputation interne pour les heures de nos services communaux, les coûts d'exploitation comblés par la garantie et enfin la démolition des stations Velopass-Publicbike-VLS). Il faut encore y ajouter les coûts indirects des subventionnements de l'Agglomération imputés à notre Commune, ainsi que tous les autres coûts non énoncés ici mais payés en relation avec ce projet.

En parallèle de l'aspect financier, le rapport devra inclure toutes les statistiques disponibles en rapport avec l'utilisation des diverses stations VLS de notre Commune.

Développement

Lors de l'approbation du budget de l'Agglomération de Fribourg au mois d'octobre dernier, la commission financière a remarqué un changement drastique dans l'exploitation des VLS ou vélos libre-service dans notre Agglomération.

Après avoir demandé aux Communes d'investir dans les infrastructures, ainsi que de garantir le déficit, la société exploitante actuelle change complètement d'option en supprimant toutes les réalisations faite depuis 2011 à ce jour, afin de les remplacer par un autre système. L'exploitation sera dorénavant facturée à l'Agglomération et répartie selon une clé entre les Communes disposant de VLS.

Lors de cette même séance du Conseil de l'Agglomération et après quelques questions, M. Thierry Steiert, vice-président du Comité de l'Agglomération et syndic de Fribourg, nous apprend qu'en plus de tout cela, c'est aux Communes, qui viennent de financer des stations toutes neuves depuis 2011, de supporter les frais de démontage et de démolition.

Le groupe PLR-PVL souhaite, au travers des rapports demandés dans le présent postulat, connaître les bilans financiers et utilitaires définitifs de cette aventure idéologique qui se termine mal et pour lequel le portemonnaie du contribuable a été fortement mis à contribution.